

# INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT (I.F.A.S) - VOIE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

## PUBLIC VISÉ

Accès à la formation règlementée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

L'IFAS de Saint-Nazaire propose la formation au diplôme d'ETAT d'Aide-soignant par la voie du contrat d'apprentissage pour les cursus suivants :

- cursus complet de 18 mois
- cursus partiel de 15 mois pour les élèves titulaires du baccalauréat SAPAT
- cursus partiel de 11 mois pour les élèves titulaires du baccalauréat ASSP.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui assure à l'apprenti :

- Une formation professionnelle dispensée par l'IFAS et un employeur
- Une rémunération
- Une protection sociale

**L'apprenti possède le statut de salarié.**

## ORGANISME INTERVENANT

- I.F.A.S - Centre Hospitalier de Saint-Nazaire (44)

qui porte la dimension pédagogique et réglementaire de la certification DEAS

- CFA IFSO Nantes

qui porte la dimension contractuelle (gestion des contrats d'apprentissage), financière et réglementaire du CFA (Qualiopi)

## LIEU

- IFAS  
21 Chemin des infirmières  
44600 - SAINT-NAZAIRE  
OU  
Antenne IFAS à Guérande
- Employeur
- Stages en structures de soins

## PRÉ-REQUIS

- Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.
- Avoir entre 17 et 29 ans révolus
- Sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur

## DATES D'INSCRIPTIONS

27/02 au 15/08/2023

Voir partie "Modalités d'inscription"

## DATES DE LA FORMATION

Apprenti 11 mois : Rentrée 07/09/2023 → Sortie 31/07/2024  
 Apprenti 15 mois (SAPAT) : Rentrée 28/08/2023 → Sortie 31/12/2024  
 Apprenti 18 mois : Rentrée 28/08/2023 → Sortie 21/02/2025

## POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION

- Assistant de soins en gérontologie (ASG),
- Agent de chambre mortuaire,
- Agent de stérilisation, etc.
- Diplôme d'état d'infirmier (Niveau 6)

## INFORMATIONS PRATIQUES (Restauration, transport)

Salle de restauration sur place .  
 Parking et transport à proximité  
 (Bus Hélyce - Lignes U1, U3)

- ▶ [Lien vers le Règlement intérieur](#)
- ▶ [Lien vers les Conditions générales de Ventes](#)

## INDICATEURS 2022

Indicateurs non disponibles car cursus en cours

Durée

**11,15 ou  
18 mois**  
(selon cursus)

Effectif

**20 places**



## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La formation Aide-soignante contribue à l'acquisition des compétences requises pour exercer la profession d'Aide-soignante sous la responsabilité d'une infirmière dans le cadre de l'Article R.4311-4 du Code de la Santé Publique.

Elle est articulée autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'aide-soignant.

Finalité :

- Exercer la profession d'aide-soignant sous la responsabilité de l'infirmier
- Développer un raisonnement clinique et collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence.
- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire et dans différents secteurs d'activité de soins.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Accès à la formation règlementée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

**La formation théorique** se divise en 5 BLOCS de compétences à suivre selon les diplômes des candidats :

▶ [Lien vers l'Arrêté sur Légifrance.gouv.fr](#)

- 1/ Accompagnement et soins de la personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale.
- 2/ Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration.
- 3/ Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- 4/ Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu des situations d'intervention.
- 5/ Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques.

**La formation clinique** s'articule autour de 2 types de stages :

- Soins auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- Soins auprès de personnes âgées

avec au moins 1 expérience de travail de nuit et 1 expérience de travail le weekend.

▶ [Lien vers capsule "Programme DEAS"](#)

▶ [Lien vers capsule "Formation clinique DEAS"](#)

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La formation au diplôme d'Etat d'Aide-soignant par la voie du contrat d'apprentissage repose sur une alternance entre :

- Des périodes de formation à l'IFAS.
- Des périodes de formation en milieu professionnel (stage) effectuées au sein ou hors de la structure de l'employeur.
- Des périodes d'activité professionnelle réalisée hors temps de formation chez l'employeur où l'apprenti pourra mettre en pratique ses compétences.

La formation au diplôme d'Etat d'Aide-soignant par la voie du contrat d'apprentissage permet à l'apprenti de bénéficier :

- D'un accompagnement spécifique par l'équipe pédagogique de l'IFAS
- D'un accompagnement par un maître d'apprentissage chez l'employeur

Apport de connaissances théorique, étude de situation, pratiques simulées, analyse de pratique, démarche réflexive

## MODALITES D'EVALUATION

Modalités fixée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

### Tarif par personne

Voir le site web de l'IFSO:  
[www.ifso-asso.org](http://www.ifso-asso.org)

### Parcours inclusif

Pour les personnes en situation de handicap (parcours inclusif), les bénéficiaires doivent faire acte de candidature selon un calendrier. Un suivi de celle-ci sera réalisé par le référent handicap. Par la suite, la commission d'étude des parcours inclusifs actera les aménagements éventuels de la formation

### Modalités d'inscription

Admission directe après signature du contrat d'apprentissage

### Renseignements - Contact

Secrétariat de l'IFAS  
02-40-70-08-11  
[secretariat.ifas@ch-saintnazaire.fr](mailto:secretariat.ifas@ch-saintnazaire.fr)

